

BUREAU COMMUNAUTAIRE

19 DÉCEMBRE 2019

A 10h00

Le 19 décembre 2019 à 10h00, les membres du Bureau communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc se sont réunis dans la salle du Bureau communautaire à Versailles, sur la convocation qui leur a été adressée le 19 décembre 2019 par M. François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré sur les points suivants

DECIDE :

N° dB.2019.062 - Personnel territorial de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au nouveau dispositif de protection sociale complémentaire Santé pour la période 2020-2025 proposé dans le cadre du contrat groupe du Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Grande couronne de la région d'Ile-de-France. .

- 1) d'adhérer à la convention de participation souscrite par le Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Grande couronne de la région d'Ile-de-France pour le risque santé ;
- 2) d'accorder sa participation financière aux agents de la collectivité pour le risque santé et de fixer le niveau à 18 € brut par agent et par mois, à compter du 1er janvier 2020. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé par le CIG auprès du groupe de protection sociale et mutualiste VYV ;
- 3) de prendre acte que l'adhésion aux conventions de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du CIG d'un montant annuel de 900 € pour un établissement public de coopération intercommunale de moins de 350 agents ;
- 4) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention de mutualisation avec le CIG de la Grande Couronne d'Ile-de-France et tout acte en découlant.

N° dB.2019.063 - Octroi d'une garantie d'emprunt au bailleur social CDC Habitat de 1 252 999 € pour l'opération de 9 logements sociaux de type PLAI et PLUS sis 5 rue Henri Barbusse et rue du Chemin Vert à Bois d'Arcy.

- 1) d'accorder la garantie de la communauté d'agglomération à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 252 999 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 95859, constitué de 4 lignes de Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente décision ;
- 2) d'accorder la garantie de la communauté d'agglomération pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur et dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- 3) de s'engager pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ;
- 4) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de garantie d'emprunt n°2019-07-GE.

N° dB.2019.064 - Autorisation donnée au Président de déposer une demande d'autorisation au titre des Codes de l'urbanisme, de l'environnement et du patrimoine pour effectuer des travaux au Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles. .

- 1) d'autoriser le Président, ou son représentant, à déposer les dossiers de demande d'autorisation du droit des sols correspondant aux opérations suivantes :

Lieux	Désignation des travaux
Conservatoire à Rayonnement Régional pôle musique	Remplacement de la porte d'entrée du bâtiment Hôtel de Pange
Conservatoire à Rayonnement Régional pôle musique	Travaux de ravalement du bâtiment 19ème et réfection de l'éclairage extérieur
Conservatoire à Rayonnement Régional pôle danse	Modification de menuiseries extérieures
Siège de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc	Aménagement des sous-sols de l'Hôtel des gendarmes pour la création de locaux de stockage informatique
Siège de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc	Enfouissement de fourreaux dans la cour de l'Hôtel des gendarmes

- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes ;

N° dB.2019.065 - Demande de subvention pour la réalisation d'une étude préalable et d'avant-projet sommaire d'aménagement urbain de la zone d'activité économique de Buc, dans le cadre de la convention cadre pour la mise en œuvre du contrat de plan Etat-Région Ile-de-France 2015-2020, sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

- 1) de solliciter auprès du Conseil régional d'Ile-de-France une subvention de 105 000 € pour la réalisation de l'étude préalable et d'avant-projet sommaire d'aménagement urbain de la zone d'activité économique de Buc ;
- 2) d'approuver le plan de financement et son échéancier de réalisation de l'étude tel qu'annexé ;
- 3) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à cette subvention.

N° dB.2019.066 - Avenant N°4 au Marché d'exploitation du réseau de déchèteries intercommunales sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, gestion de collecte et traitement de déchets spécifiques Lot n° 2 : Gestion du bas de quai des déchèteries intercommunales de Versailles Grand Parc et transport des déchets issus des points de collecte et des centre techniques municipaux Intégration de la déchèterie intercommunale de Buc .

- 1) d'approuver les termes de l'avenant n°4 au marché n°812 469 relatif au marché d'exploitation du réseau des déchèteries intercommunales sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, gestion de collecte et traitement de déchets spécifiques.
- 2) que Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Municipale de Versailles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;

N° dB.2019.067 - Avenant n°7 au marché n°812 468 relatif Marché d'exploitation du réseau des déchèteries intercommunales sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, gestion de collecte et traitement de déchets spécifiques. Lot n° 1 : Gestion du haut de quai des déchèteries intercommunales de Versailles Grand Parc et prestations de gardiennage des points de collecte des DEEE et Gravats. .

- 1) d'approuver les termes de l'avenant n°7 au marché n°812 468 relatif Marché d'exploitation du réseau des déchèteries intercommunales sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, gestion de collecte et traitement de déchets spécifiques.
- 2) que Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Municipale de Versailles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;

N° dB.2019.068 - Festival ElectroChic #4 - Demande de subvention de la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM) dans le cadre du programme d'aide aux festivals de musiques actuelles 2020 .

- 1) d'autoriser le Président à adresser une demande de subvention en fonctionnement à la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique et de percevoir, le cas échéant, le montant accordé pour l'édition 2020 du Festival ElectroChic ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention et tout document s'y rapportant ;

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché au siège de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le lendemain de la séance du Conseil.

Le Président

François de MAZIERES
Maire de Versailles

Insertion du « donné-acte des décisions » rapportées au CC